



# L'ÉCHO DE L'INDUSTRIE,

JOURNAL DES INTÉRÊTS DES TRAVAILLEURS ET DE LA FABRIQUE LYONNAISE.

Organisation du travail.

Ce Journal paraît toutes les semaines.  
Prix de l'Abonnement, payable d'avance : — POUR UN AN, 10 F. —  
SIX MOIS, 5 F. — TROIS MOIS, 2 F. 50 C.  
Hors du département, 12 fr. par an.

S'adresser, pour tout ce qui concerne la rédaction et pour les échanges, au rédacteur en chef, M. Eug. FABRIER, rue du Commerce, 26, à LYON.  
BUREAUX : A LA CROIX-ROUSSE, rue Duviard, 3, au 1<sup>er</sup> chez M. Jean-B. FAVIER. — Les lettres et paquets doivent être affranchis.

On rendra compte de tous les ouvrages dont deux exemplaires seront remis au bureau.  
ANNONCES : 15 centimes la ligne. — Tous les documents ayant un but d'utilité générale seront insérés gratis.

## PÉTITION

Contre les excès de la concurrence et en faveur de l'organisation du travail.

La pétition se signe toujours au bureau du journal, rue Duviard, 3, à la Croix-Rousse, et chez notre rédacteur, rue du Commerce, 26, à l'entresol.

On signe aussi la pétition chez MM. Jossierand, cafetier, rue Bodin; Plagnard, traiteur, à St-Just; Mante, aux Quatre-Colonnes, Mantoux, cafetier, rue Moncey (Guillotière), et Morget, traiteur, à St-Just.

## La CROIX-ROUSSE, 9 Mai 1846.

DE L'EXPOSITION DES SOIERIES ÉTRANGÈRES.

(3<sup>o</sup> Article.)

Les produits des fabriques de Prusse sont très-variés; ils témoignent tous les efforts que font les fabricants de ce pays pour donner à leurs articles une similitude avec ceux de Lyon. Mais, comme nous l'avons déjà dit, l'imitation que font les étrangers de nos produits est très-inférieure. L'entente des nuances est parfois mal dirigée; l'on ne distingue rien qui décele l'art d'harmoniser les couleurs dans leurs contrastes comme dans leurs graduations de ton, car la plupart des étoffes ombrées qui figurent à l'exposition rayent, c'est-à-dire, forment des cannelures, résultant, d'après la loi de la réflexion des couleurs, de la juxtaposition sans intermédiaire de tons trop différents. Les bons effets de nuances que l'on distingue parfois à certaines étoffes sont bien plutôt l'effet du hasard que celui du goût, ayant pour se guider quelques règles prescrites par la science.

Quant à la perfection du tissage, les articles exposés ne nous permettent pas de pouvoir fixer notre opinion, ils appartiennent en général à cette catégorie de produits destinés à la grande consommation : leur confection est toujours plus facile; elle n'est pas susceptible de ces obstacles qui naissent de la complication des dispositions du métier, des différents systèmes d'armures que l'on emploie, et des effets de tissus que l'on veut obtenir.

Néanmoins, le tissage nous paraît avoir atteint un certain degré de perfection chez nos rivaux. Nos ouvriers tisseurs ne doivent pas se laisser aller à trop d'insouciance à cet égard, leur réputation de bons tisseurs pourrait plus tard leur être vivement disputée. Par l'inspection de certaines étoffes, nous devons déclarer que le tissage des fabriques du Nord nous a paru bon soit sous le rapport des accidents de fabrication, qui sont soigneusement évités, comme de la régularité du tissu. Nous avons remarqué des glacés parfaitement exécutés, et un damas sans envers blanc comportant plus de 600 fils de chaîne au pouce, ce qui pour un satin 5 lisses est une très-forte réduction, et constitue quelques

difficultés de tissage : eh bien ! ce damas nous a paru parfait de fabrication. Les forts satins unis sont aussi très-bien tissés. Quelques uns d'entre eux ont leurs cordons du même croisement que l'armure de fond, ce qui suppose que la trame en s'insérant avait une très-faible tension, car l'on connaît la propriété du satin de se rouler sur lui-même. A l'étoffe dont nous parlons les cordons sont aussi étendus que ceux faits en gros de tours. Le point de retour de la trame laisse la ligne extrême de l'étoffe dans une direction parfaitement droite, ce qui a été pour nous intéressant à observer. Nous nous sommes demandé si le développement de la trame n'a pas eu lieu par le système à défilé plutôt que celui dit à rotation. Le premier système a l'avantage sur le second de laisser la trame dans une tension toujours égale, sans lui faire subir, comme dans celui à rotation, un effort qui en détermine le retrait, alors que l'étoffe est tissée et la fait *crisper*.

Ce que nous venons de dire relativement au tissage s'applique spécialement à ce qui est purement travail manuel et où l'intelligence peut ne prendre aucune part; or, ceci n'implique pas que les ouvriers des fabriques étrangères soient encore égaux en perfection de travail aux ouvriers lyonnais; mais il y a à observer que la capacité de l'ouvrier tisseur ne se juge que d'après l'étoffe qui sort de ses mains, et que plus longtemps il fait le même article, plus il se perfectionne; il s'ensuit que le tisseur étranger éprouvé sous le point de vue des connaissances générales sur son art, est certainement bien au-dessous de la majorité des ouvriers lyonnais; mais comme tisseur spécial d'un genre d'article, il peut dans beaucoup de cas être supérieur, et en voici la raison : c'est qu'il n'est pas assujéti à cette nécessité de changement qui est si impérieuse à Lyon où les ouvriers sont dans une condition tout autre; ils sont appelés à faire tous les genres d'étoffes, les plus faciles comme les plus difficiles; à peine ont-ils pris l'habitude des soins à donner à la fabrication d'une étoffe, qu'ils sont obligés de changer non-seulement de métier mais encore d'atelier, ce qui les dérouté un peu; soit parce que cette position est trop nomade et que l'amour-propre de pratiquer l'art de la fabrication avec destination est trop peu excité. C'est là le côté faible des ouvriers de Lyon, et si l'on n'y prend garde l'on verra, comme cela a lieu depuis un certain temps, le nombre des ouvriers inhabiles devenir plus considérable. Dans le moment actuel, pour un article qui demande une main exercée, on ne trouve que difficilement un ouvrier convenable.

Nous signalons cette chose, fâcheuse sous un double rapport, pour éveiller la sollicitude des hommes qui s'occupent des intérêts généraux de l'industrie lyonnaise. Différents organes de la presse locale ont parlé de douane, d'achat de matières premières comme condition de prospérité de la Fabrique; nous, c'est sous le point de vue de l'art que nous raisonnons, ce n'est pas la chose la plus insignifiante, nous dirons même que c'est peut-être parce que le génie de la fabrication est

resté trop stationnaire, que l'imitation étrangère se rapproche un peu de son modèle. Quelque distance qui nous sépare de ceux qui nous suivent dans l'industrie, si nous cessons d'avancer et que leur marche soit incessante, elles nous atteindront infailliblement.

Par rapport au prix de vente, la Prusse ne nous est pas plus redoutable que la Suisse; ses prix sont cotés dans la même proportion, c'est-à-dire, de 17 à 18 centimes le gramme les étoffes en soie cuite, de 14 à 15 c. celles tramées souples, et de 12 à 14 c. celles tramées gros noir. Ce qui nous est le plus préjudiciable, c'est que la fabrique de Prusse traite presque tous les genres d'étoffes, depuis le petit taffetas jusqu'au tissu uni le plus fort; depuis la cravate bon marché, tramée coton, jusqu'au velours moyen et riche; les gilets, les châles, les robes, les articles pour meubles, sont traités, sinon avec beaucoup de goût, mais avec assez de bonheur parfois pour tenir nos fabricants en éveil.

Si nous en jugeons par le tableau tissé, fabriqué à Berlin, leurs ressources de montage de métier sont très-étendues, car ce tableau diffère peu pour ses dimensions de celui de M. Carquillat. Les principes de tissus ne sont pas identiques à ceux employés pour tisser le tableau de Jacquard, par MM. Didier et Petit, et celui de la visite du Duc d'Aumale dans l'atelier de M. Carquillat, fait par ce dernier, mais ils ne diffèrent peu. Le tissu clair n'en est pas aussi net, mais néanmoins l'ensemble du tableau est de telle nature que l'industrie lyonnaise ne répudierait pas l'honneur de l'avoir vu sortir de ses ateliers.

La fabrique dont les produits ont le plus de similitude avec la nôtre est celle de Annaberg en Saxe. Ses compositions ne manquent pas de goût et d'une entente d'effets de nuance et d'armure, car les tissus sous les numéros 91 et 93 ne seraient pas désavoués par un fabricant lyonnais. Les gilets, les cravates ont des dispositions pas trop surannées, comme nous l'avons remarqué dans les produits des autres fabriques. Il est à présumer que l'impulsion est donnée aux fabriques d'Annaberg par des artistes français, ou que ce pays entretient avec Lyon des correspondances directes qui le met à même de nous imiter avec un certain succès.

Quant au prix de vente de ses produits, il ne se modifie que très-peu avec ceux de la Suisse et de la Prusse.

## La Société de St-François-Xavier.

Nous avons il y a quelque temps adressé quelques observations à la société de St-François-Xavier. En voyant son immense développement, en voyant le zèle que l'on apportait à réunir une si grande quantité d'adhérents, — nous demandions, au nom des intérêts que nous servons, quel était le but, la mission de cette société, si elle ne se fourvoyait point dans sa voie, si enfin ses principes étaient larges, humanitaires, favorables aux travailleurs, parmi lesquels elle recru-

## FEUILLETON de l'ÉCHO DE L'INDUSTRIE.

### ÉPISODE DE L'HISTOIRE DE LYON (1).

INNOCENT IV et Philippe de Savoie avaient à peine franchi les Alpes, que les chanoines, restés seuls maîtres de la cité, songèrent à ressaisir tous leurs privilèges. — Les juges ecclésiastiques ou leurs officiers abusèrent tellement de leur autorité, ils accablèrent les citoyens de tant d'humiliations, que ceux-ci refusèrent de comparaître devant eux. — Le chapitre ne comprit point qu'une pareille résolution cachait une tempête; fier de sa puissance, il nomma son propre tribunal séparé entièrement de celui de l'archevêque, et la division de la justice, entre ces deux pouvoirs, ne manqua pas d'occasionner des actes arbitraires et des troubles de toute nature.

Ce qu'il y avait de singulier, c'est que les fonctionnaires même de l'Église prenaient parti pour ou contre dans cette grande querelle. — Les juriscultes, docteurs, bacheliers, clercs et licenciés, poussés par l'ambition ou mus par un véritable sentiment de patriotisme, soutenaient tour à tour les bourgeois ou le clergé. — Les premiers, voyant de nouveaux appuis à leur cause, se raidirent avec plus de force contre les sentences tyranniques de l'autorité, et résolurent de se mettre en état de défense pour veiller eux-mêmes au maintien de leur liberté. — Ils s'emparèrent des clés de la ville, convoquèrent les pennonages auxquels ils ordonnèrent de faire des rondes continuelles. — L'église de St-Nizier devint le centre de la réunion et la place d'arme de la révolte. D'autre part, les comtes de Savoie, seigneurs d'une partie du pays bressan, étaient depuis longtemps en différend avec les barons de St-Just. — Les vassaux de ces derniers pillaient les vassaux des comtes. — Ceux-ci firent cause commune avec les bourgeois : cette union n'était qu'une espèce de représailles.

Vainement les chanoines effrayés cherchèrent à appeler au secours de leur autorité temporelle défaillante les armes de leur puissance spirituelle. — Les rebelles, qui ne tremblaient plus facilement, cherchèrent à consolider leur cause en lui procurant de solides alliés.

(1) Ce fragment est emprunté à l'édition populaire de l'HISTOIRE DE LYON que publie en ce moment notre Rédacteur en chef, et dont la 2<sup>e</sup> édition est actuellement en vente. (Voir aux annonces.)

Innocent étant mort, les bourgeois envoyèrent à Rome Humbert de Vaux, chargé de réclamer au nouveau pape l'abolition des privilèges odieux des chanoines et la conservation des franchises que son prédécesseur avait accordées aux habitants de la cité; il devait demander encore « que les enfants de la bourgeoisie fussent admis à jouir des prébendes ecclésiastiques, sans pour cela avoir besoin de faire preuve de noblesse. » Cette clause nous laisse apercevoir un fait qu'il est nécessaire de consigner, car il renferme un fécond enseignement; c'est que déjà les bourgeois, en venant réclamer l'émancipation de leur caste, travaillaient pour leur propre compte, et non point pour une liberté politique universelle; il se souciaient peu en effet que les prébendes fussent des biens acquis plus ou moins légitimement, ils ne s'inquiétaient guère si cette énorme disproportion de la fortune publique était juste et si les droits de tous étaient vraiment sauvegardés; mais ils voulaient seulement pouvoir jouir de ces mêmes privilèges. Le peuple, c'est-à-dire la classe qui gémissait encore en secret et dans l'ombre, le peuple seul, véritablement froissé dans tous ses intérêts, semblait ne pas exister, on ne voulait point s'occuper de lui; il restait bien au-dessous de la sphère du débat. — Dans la lutte de la bourgeoisie, l'égoïsme était seul en présence; aussi nous comprenons pourquoi, dès qu'elle fut victorieuse, elle organisa sa puissance non point sur des principes larges et d'utilité générale, mais sous le point de vue de son bien-être privé, par l'établissement des jurandes et des maîtrises. — Le peuple ne gagna rien ou peu de chose : le privilège féodal se dédoublait. — La naissance ouvrait la route des honneurs; l'argent donna les moyens d'acquiescer la puissance (1).

(1) Pour expliquer plus complètement notre pensée nous mettons sous les yeux du lecteur, le passage suivant que nous écrivions en janvier 1845 :

Les mêmes faits qui avaient constitué l'industrie au moyen-âge survivaient à cette époque; c'était toujours le privilège qui poussait à se ruiner une noblesse oisive, dont le point d'honneur était de ne rien produire et qui donnait en bénéfice l'argent du riche et le travail du pauvre aux mains des commerçants; aussi, pour conserver parmi eux ces prérogatives, ces derniers se constituèrent, s'érigèrent en corporations, n'accordèrent le droit d'exploiter qu'à un petit nombre d'entre eux nommés maîtres, multiplièrent les grades avant d'arriver à ce titre, ne formèrent des apprentis et ne leur permirent de passer aux diverses phases de leur hiérarchie, qu'à certaines conditions, et toutes ces conditions étaient des sommes d'argent plus ou moins fortes. De cette manière ils assurèrent à la richesse le monopole de l'exploitation industrielle,

Sur ces entrefaites, Alexandre de Bugey, seigneur de Bourg, était mort sans enfants après avoir institué Philippe son héritier universel, celui-ci se démit de son archevêché et épousa, en 1268, Alix, fille du duc de Bourgogne. Cette circonstance, favorable aux intérêts des chanoines, rendit au chapitre toute sa hauteur et ses idées de despotisme absolu. — Irrité de la députation que les bourgeois avaient envoyée à Rome, il considéra cette démarche comme une insulte faite à son propre pouvoir, et n'en devint que plus injuste et plus tyrannique. Il faut bien considérer, dans ces débats, que l'Église est tout à fait en dehors de la discussion. Les chanoines poussés par un orgueil mal entendu et fort peu en rapport avec la morale chrétienne, n'agissaient plus comme des représentants d'une religion que tout le monde révérait, mais comme les possesseurs d'un pouvoir temporel dont l'arbitraire était souvent la suprême loi. — Nous avons vu que les papes eux-mêmes étaient peu partisans de ce principe et faisaient tous leurs efforts pour ramener les choses à un état plus satisfaisant et en harmonie avec les sentiments de l'équité. C'est ainsi que pendant la vacance, le chapitre se refusant à reconnaître un archevêque pris autre part que dans son sein, le pape nomma, de son autorité apostolique, l'évêque d'Auxerre; mais celui-ci ayant refusé, et le saint père étant mort dans cet intervalle, le diocèse fut administré par Gerard de Beauvoir, évêque d'Autun, dont l'éloignement et le caractère pusillanime, en laissant une trop grande liberté aux exactions des chanoines, précipita les événements et plongea notre cité dans tous les désordres d'une guerre civile.

Les citoyens, voyant en effet que la cour de Rome ne pouvait les protéger, coururent aux armes et appelèrent à leur secours les seigneurs de Bresse et de Savoie : puis ils s'emparèrent de la principale tour du pont de la Saône, y placèrent une garde fidèle, déposèrent les clés de la ville en des mains sûres, et, déployant leurs bannières, ils marchèrent en bataillons serrés vers le cloître de St-Jean, s'en emparant par escalade, tandis que les chanoines se retirèrent par l'escalier escarpé qui conduisait à leur forteresse de St-Just.

Fiers d'une première victoire, les révoltés ne surent point la mettre à

comme l'aristocratie avait réservé aux titres et aux parchemins les places et les honneurs; ainsi nous voyons toujours le principe de la fausse répartition des éléments de la production, la division des intérêts des productions entre elles, suivre et amener dans tous les temps les déplorables résultats déjà indiqués par nous. (REVUE SOCIALE.)

fait ses appuis; — nous avions été à la fois graves et polis; — il nous répugnait d'accuser personne, mais notre devoir est d'éclairer l'opinion. — Nous accomplissons donc notre devoir en agissant ainsi.

M. le curé de la Croix-Rousse ne comprit pas ainsi la chose; il nous fit l'honneur d'anathématiser en pleine chaire l'impertinent article que nous nous étions permis sur cette société ambiguë, et de répondre à nos arguments par des *lazzis* qui n'avaient aucunement un caractère apostolique. — Nous ne demandions pas mieux que d'avoir tort. — Loin de nous laisser entraîner à l'envie de répliquer à une attaque si vive, nous restâmes muets, nous attendîmes.....

Qu'attendions-nous? des preuves écrites et non des assertions parlées; — rien n'était plus facile à notre vénérable; mais trop irascible pasteur d'édifier notre religion à cet égard, il n'avait qu'à nous montrer le règlement de la société, et nous étions prêts à confesser nos torts.

Depuis cette époque, de nouveaux renseignements nous sont parvenus: or, voici les observations qu'ils nous suggèrent. La société de saint François-Xavier est-elle une société de bienfaisance mutuelle, dans ce cas elle doit avoir un règlement. — Ce règlement en imposant des obligations pécuniaires à chaque membre doit annoncer les bénéfices qu'il pourra retirer particulièrement; — les secours aux malades, aux indigents, la quotité de ces secours et le mode de leurs distributions, c'est sur ce point même que le règlement doit être le plus clair, le plus explicatif, le plus équitable; — il faut qu'il ne donne matière à aucun soupçon de népotisme, de faveur, de privilège, en un mot qu'il doit être, comme nous l'avons dit, large et humanitaire. En est-il ainsi? pas du tout.

Le règlement laisse à la disposition d'une commission peu nombreuse, que le clergé nomme et préside, la distribution des secours, le choix des personnes auxquelles ils seront affectés, et leur quotité journalière, — c'est-à-dire que le clergé choisira ses ouailles, fixera leur rétribution, en un mot donnera ou enlèvera des secours auxquels cependant tous contribuant, doivent avoir des droits identiques sinon égaux. — Que la famille la plus pauvre, la plus nombreuse, soit secourue d'après ses besoins, que le père de famille reçoive plus que le célibataire, nous l'admettons, et rien n'est plus facile que d'insérer ces dispositions aux règlements; mais que, sans garantie aucune, on laisse une somme fournie par un grand nombre de gens de bonne volonté, qui épargnent avec peine pour une œuvre commune, entre les mains de quelques hommes qui en restent pour ainsi dire les seuls maîtres et dispensateurs, c'est ce que nous ne comprenons pas. — Ne voit-on pas, en effet, que c'est ouvrir la porte aux abus et créer le privilège; ne voit-on pas quelle influence cette disposition donne à quelques-uns au détriment de tous, et quel poids apporteront dans la balance les billets de confession, l'assiduité aux offices, etc., etc. — S'il n'en est pas ainsi, si nous nous trompons, les administrateurs de la société de saint François-Xavier n'ont besoin que d'un mot pour nous répondre, qu'ils publient leur règlement, — qu'ils ne laissent pas la lumière sous le boisseau, qu'ils ne laissent pas se perdre ainsi par ignorance une foule d'âmes à qui ils promettent verbalement le bonheur dans ce monde et dans l'autre.

Puisque la société de saint François-Xavier a la prétention de faire mieux que toutes les autres sociétés de bienfaisance, il faut qu'elle nous donne des preuves certaines de ce progrès, de cette amélioration, il faut qu'elle présente aux travailleurs des garanties assurées de son bon vouloir. — Nous aimons à croire que ses directeurs sont animés des meilleurs sentiments; mais, encore une fois, pourquoi ne pas agir au grand jour et laisser ainsi dans un règlement général des restrictions qui peuvent tant donner à réfléchir?

Nous appuierons toujours de toutes nos forces tout ce qui nous paraîtra utile aux intérêts des travailleurs; mais nous repousserons avec la même énergie tout ce qui portera le cachet rétrograde d'une domination occulte et par conséquent redoutable.

Voici les observations que nous présentons à MM. les pré-

profit; ils donnèrent le temps aux fugitifs de se barricader dans le cloître et d'appeler aux armes leurs vassaux, qui s'assemblèrent au nombre de 20,000.

Cette force armée puissante ne ralentit point l'émeute; seulement, en instruisant les bourgeois de leur faute, elle les porta à la prudence. — Ils construisirent à la hâte un fort au milieu de la montée du Gourguillon, dans l'endroit où, beaucoup plus tard, fut situé le couvent du Verbe-Incarné; ils s'emparèrent des hauteurs voisines, élevèrent des barricades près de la chapelle de Fourvières avec les pierres tumulaires des chanoines, et, sur tous les points occupés, ils placèrent des pennons chargés de donner le signal.

Mais ce premier avantage ne fut pas de longue durée; les révoltés étaient montés en grand nombre pour donner un assaut à la forteresse où leurs adversaires s'étaient retirés, lorsque tout à coup l'armée des assiégés fit une sortie vigoureuse, repoussa les bourgeois, les força à redescendre en toute hâte, et s'empara du fort construit au Gourguillon. — Loin d'abattre son courage, cet échec ranima la fureur de la multitude; les Lyonnais appellèrent à leurs secours Humbert, seigneur de la Tour, qui arrive avec un grand renfort de cavalerie et de gens d'armes à pied, et, guidés par ce chef expérimenté, ils reprennent leurs positions et reviennent en toute hâte vers le cloître pour essayer de le surprendre.

L'armée des vassaux de St-Just était rangée en bataille sur la hauteur; un combat devenait inévitable. On en vint aux mains avec un égal courage. — L'acharnement des combattants laissa la victoire irrésolue. Plusieurs chanoines, qui avaient pris une part active à l'action, périrent dans la mêlée. — Enfin les bourgeois, désespérant de forcer les remparts, revinrent à leurs redoutes de Fourvières et formèrent un blocus rigoureux autour des assiégés.

La guerre était donc décidément établie dans la cité, et rien n'en faisait prévoir l'issue, lorsque Gerard, qui, dès le commencement, avait prudemment battu en retraite jusqu'à Belleville, offrit sa médiation. — Les Lyonnais, qui n'oublièrent pas les secours qu'ils avaient reçus de son frère le seigneur de la Tour, et qui, du reste, montrèrent dans toutes les circonstances une grande modération, acceptèrent et accordèrent, à sa demande, une trêve de vingt-huit jours; mais dès qu'il fut question de traiter, les deux partis s'opiniâtrèrent et ne voulurent se faire aucune concession. — L'évêque, ne sachant quel parti prendre, se retira de nouveau à Belleville, où, ayant convoqué un concile, il excommunia tous les Lyonnais récalcitrants.

sidents de saint François-Xavier, ils comprendront cette fois, qu'il ne suffit pas de quelques railleries pour y répondre.

#### Création d'un jury d'encouragement en faveur des chefs d'industrie.

Nous avons publié il y a quelques jours, le plan, dressé par plusieurs chefs d'industrie, d'une institution nouvelle destinée à récompenser la conduite et le talent des meilleurs ouvriers. Nous avons applaudi à cette manifestation, témoignage de nobles sentiments, parce qu'elle tendait à rapprocher par le cœur des classes que divise l'intérêt, parce qu'elle annonçait que l'ouvrier commençait à prendre dans l'estime des maîtres la place qui lui a été longtemps refusée: mais sans nous faire aucune illusion sur la portée d'une telle innovation. Le mal social tient, disons-nous, à des causes profondes que de simples gratifications pécuniaires ou honorifiques ne sauraient enlaidir: il faut à l'ouvrier autre chose que la tutelle, même bienveillante et généreuse, des maîtres; il faut que par une participation quelconque aux bénéfices, il en devienne l'associé et non plus le serf; qu'il acquière comme lui de l'instruction, des loisirs, des garanties pour le présent et pour l'avenir; en un mot, sa part de bien-être et de bonheur.

A l'appel des maîtres, les ouvriers viennent de faire, par l'organe des rédacteurs de trois journaux populaires, *l'Atelier*, *l'Union* et *la Fraternité*, une digne réponse. Luttant de courtoisie, puisque leur pauvreté s'oppose à un combat de générosité, les ouvriers fondent de leur côté, un jury pour distribuer des mentions d'honneur à ceux des maîtres qui se seront distingués par leurs vertus de famille ou par leur conduite envers les travailleurs: la première mention est réservée à ceux qui sans diminuer le salaire auront admis pour une part quelconque les travailleurs aux bénéfices. Nous avons donné hier ce projet.

Si les maîtres ont l'esprit élevé, ils accueilleront avec joie ce défi loyal. Ce serait un beau spectacle donné à la France qu'une grande solennité annuelle où les représentants des deux classes fraternisant dans une même assemblée, proclameraient à la face de la France, c'est-à-dire du monde, les maîtres la gloire des ouvriers, les ouvriers la gloire des maîtres: tournoi d'honneur qui serait le prélude d'une prompte conciliation des intérêts et des sentiments.

Nous, ouvriers, profondément touchés du noble exemple que viennent de donner les grands industriels de Paris, en fondant le *Jury de récompenses pour les ouvriers*;

Désireux de faire tout ce qui sera en nous pour aider à la régénération morale de la classe laborieuse, but poursuivi par la société de patronage qui vient de se former;

Convaincus que cette régénération est essentiellement liée à celle de toutes les autres classes, et que, si le patronage des ouvriers par les maîtres doit rappeler les premiers à l'observation des droits sociaux, une institution analogue est aussi nécessaire pour encourager les seconds dans l'exercice des obligations non moins grandes qu'ils ont à remplir.

A l'exemple des chefs d'industrie qui ont fondé le *Jury de récompenses pour les ouvriers*, nous avons constitué entre nous un *Jury d'encouragements en faveur des chefs d'industrie*.

Si la maxime: *Les bons maîtres font les bons ouvriers*, est vraie, la pensée qui nous dirige est inattaquable; et, aussi juste que celle qui a inspiré la fondation du *Jury de récompenses pour les ouvriers*, elle est destinée au même succès.

Il y a plus; elle en est le complément nécessaire, indispensable. Procédant avec les mêmes vues, suivant la même marche, animée du même désir de bien faire, aussi désintéressée, elle comblera les lacunes qui forcément s'étaient manifestées dans le philanthropique projet des maîtres de l'industrie parisienne.

Les soussignés se croient exactement, vis-à-vis des chefs d'industrie, dans une situation semblable à celle où sont les membres du *Jury de récompenses* vis-à-vis de leurs ouvriers. Toute l'intelligence, la sagacité, l'équité qu'apporteront les

C'était un mauvais moyen; nos aïeux, qui faisaient de si grands sacrifices pour leur liberté, n'étaient pas hommes à reculer devant une sentence qu'ils avaient apprise à ne plus redouter. — Ils déclarèrent hautement qu'ils ne reconnaissaient dans leur querelle que deux arbitres, le roi de France et le légat du pape. Ce choix fut un coup de maître, il donnait à la cité ses deux protecteurs naturels, et portait le coup le plus funeste aux prétentions du chapitre. Les chanoines le comprirent bien, cherchant à traîner l'affaire en longueur, il demandèrent que tout rentrât dans l'ordre, et menacèrent les rebelles des vengeances célestes. — Les bourgeois restèrent sourds, gardèrent leurs postes, continuèrent à tendre des chaînes dans les rues, à garder les clés de la ville, et attendirent, dans cet état, la décision royale.

Ives, abbé de Cluny, Jean de Traves, chevalier, et Henry Gandouilliers, bailli de Berri, arrivèrent pour terminer, par un acte de conciliation, ce grave différend.

Après maintes discussions, le roi, pressé de partir pour la croisade, et ne pouvant entrer dans tous les détails de la discussion, chercha à rendre une égale justice aux deux partis, et leur fit signer le traité suivant, qui laissait encore en question une foule de sujets de conflit:

« Louis, par la grâce de Dieu, roi des Français, et Rodolphe, par la miséricorde du même Dieu, évêque d'Albane, légat du saint-siège apostolique, à tous ceux qui ces lettres verront, salut. Nous qui voulons, avec l'aide de Dieu, procurer le bien des uns et des autres, après une mûre délibération, voulons et ordonnons qu'il y ait dès à présent une paix ferme et stable entre les parties belligérantes: ceux qui ont été arrêtés seront mis en liberté; les citoyens rendront à l'Église le cloître de St-Jean et ses dépendances; les ponts, fossés, chaînes, barres, murs, portes, échafauds, et autres nouveautés semblables, inventées par les citoyens pour se fortifier, seront enlevés à leurs frais; et, parce que l'on dit que le vénérable père en Jésus-Christ, Gerard, évêque d'Autun, qui exerce la juridiction dans la ville et dans le diocèse de Lyon durant la vacance de ce siège, a fulminé, en faveur du chapitre, des sentences d'interdit et d'excommunication contre les citoyens, nous voulons et ordonnons que de telles sentences soient révoquées: nous nous réservons d'ailleurs un plein pouvoir de connaître, examiner et décider sur tous les autres points qui demandent une discussion plus ample, pour prononcer définitivement selon qu'il nous semblera juste et raisonnable. »

Avant de s'embarquer, le roi laissa à Nîmes deux commissaires royaux

chargés d'apaiser la querelle si elle venait à se réveiller. Tout, en effet, devait faire prévoir un pareil résultat.

Cette fois, ce furent les chanoines qui prirent l'offensive. A peine la nouvelle du départ du roi est-elle connue, que leurs gens d'armes se précipitent sur le fort du Gourguillon qu'ils enlèvent par surprise, égorgent la garnison et les porte-pennons, puis, descendant en tumulte du côté de la rivière pour s'emparer de la ville.

Cependant le son du beffroi avait en toute hâte rassemblé sur le pont de la Saône une multitude armée et furieuse qu'il n'était pas prudent d'attaquer. — Arrêtés par cet obstacle inattendu, les vassaux du chapitre traversent le fleuve un peu plus haut, se répandent dans les campagnes, pillent, massacrent, incendient tout ce qui se présente devant eux sans leur offrir de résistance.

La stupeur, qui avait frappé un instant les bourgeois à cette attaque inattendue, fut bientôt dissipée. La nécessité de se tenir constamment en garde, l'habitude de guerroyer, faisaient quitter rapidement les travaux et courir aux armes dès les premiers cris de détresse. — Déjà tous les quartiers envoyaient leurs bataillons casque en tête et lance à la main. — Cette troupe intrépide, animée par la vengeance, s'élance contre les agresseurs, reprend le fort de la Madeleine, passe au fil de l'épée les soldats laissés pour le défendre, et, profitant de l'absence d'une partie de la garnison de St-Just, enfonce les premières barricades du cloître, brûle les maisons du chapitre, et tue sans pitié tous ceux qu'elle rencontre sur son chemin.

La leur des incendies éclairait toute la ville de ses reflets sanglants. — A cette vue, qui leur annonce une défaite, l'exaspération des gens d'armes du clergé ne connaît plus de frein. — Ils se précipitent contre les remparts de St-Sébastien et de St-Marcel que gardaient les citoyens, et tentent de les escalader en proférant d'épouvantables menaces. Leurs efforts sont impuissants, ils sont repoussés avec perte, et leur rage ne trouve à s'assouvir que sur les malheureux paysans des hameaux voisins, dont ils égorgent les troupeaux et qu'ils emmènent prisonniers, après avoir livré aux flammes les cabanes et les moissons.

Terrible effet de la guerre civile. — Lyon, la cité commerçante et paisible, livrée à toutes les horreurs des combats, assiste à la destruction de ses propres richesses. — Deux partis acharnés, également avidés de vengeance, se disputent la victoire vers laquelle ils marchent par une route de sang. — La dévastation, le meurtre, l'incendie, marquent

Et pour arriver à la découverte de ces vertus, que jusqu'à ce jour une modestie louable a ensevelies dans l'ombre et le silence, le *Jury ouvrier* est décidé à n'épargner ni son temps ni ses peines, les résultats de son œuvre devant le récompenser de ses travaux, d'ailleurs si honorables et si doux au cœur.

Trop pauvres pour distribuer des encouragements matériels, et pensant d'ailleurs que la vertu trouve en elle-même sa récompense, les soussignés ne pourront offrir aux bons maîtres que des mentions honorables dans une publication annuelle.

Si l'autorité publique, jalouse de participer aussi à ce grand acte de justice et d'avenir, veut joindre sa marque d'estime à celle des ouvriers, elle montrera par là son intelligence.

L'institution du *Jury ouvrier* aura des résultats faciles à prévoir, son influence bienfaisante se fera sentir aussi bien dans la vie privée que dans la vie industrielle du fabricant. Les débordements de certains ouvriers ne seront plus encouragés par les exemples funestes qui leur viennent quelquefois de haut, on ne verra plus ces scandales éclatants, ces désordres de la vie conjugale, qu'une tolérance coupable encourage encore. Rigoureux dans les transactions, aussi probes vis-à-vis du consommateur, que justes envers l'ouvrier, tout entier à leurs affaires, à leur travail, les industriels ne chercheront plus de délassement que dans les joies de la famille et dans le bonheur et l'aisance répandus autour d'eux. La santé publique cessera aussi d'être ruinée par ces falsifications honteuses qui déshonorent certaines branches de notre commerce; enfin, par les encouragements donnés à l'ordre, à la sobriété, à la simplicité des mœurs, les faillites diminueront de jour en jour, et on en viendra peut-être à les considérer comme une action repréhensible.

Ce n'est pas tout encore: en ramenant et fixant à jamais chez le fabricant le sentiment de la bienveillance envers ses semblables moins bien partagés que lui, soit en intelligence, soit en hasards de fortune, en l'excitant à consacrer tous ses instants à l'amélioration du sort de ceux qui lui sont confiés, on l'arrêtera sur la pente de ces spéculations hasardeuses qui compromettent dans l'avenir aussi bien le crédit que la moralité publique. Au lieu de vouloir faire sa fortune en quelques jours, il reviendra aux vieilles et bonnes traditions qui avaient fait autrefois de notre nation la plus renommée entre toutes pour la loyauté de son industrie et de son commerce.

Ramenés au principe moral, les fabricants ne donneront

chargés d'apaiser la querelle si elle venait à se réveiller. Tout, en effet, devait faire prévoir un pareil résultat.

Cette fois, ce furent les chanoines qui prirent l'offensive. A peine la nouvelle du départ du roi est-elle connue, que leurs gens d'armes se précipitent sur le fort du Gourguillon qu'ils enlèvent par surprise, égorgent la garnison et les porte-pennons, puis, descendant en tumulte du côté de la rivière pour s'emparer de la ville.

Cependant le son du beffroi avait en toute hâte rassemblé sur le pont de la Saône une multitude armée et furieuse qu'il n'était pas prudent d'attaquer. — Arrêtés par cet obstacle inattendu, les vassaux du chapitre traversent le fleuve un peu plus haut, se répandent dans les campagnes, pillent, massacrent, incendient tout ce qui se présente devant eux sans leur offrir de résistance.

La stupeur, qui avait frappé un instant les bourgeois à cette attaque inattendue, fut bientôt dissipée. La nécessité de se tenir constamment en garde, l'habitude de guerroyer, faisaient quitter rapidement les travaux et courir aux armes dès les premiers cris de détresse. — Déjà tous les quartiers envoyaient leurs bataillons casque en tête et lance à la main. — Cette troupe intrépide, animée par la vengeance, s'élance contre les agresseurs, reprend le fort de la Madeleine, passe au fil de l'épée les soldats laissés pour le défendre, et, profitant de l'absence d'une partie de la garnison de St-Just, enfonce les premières barricades du cloître, brûle les maisons du chapitre, et tue sans pitié tous ceux qu'elle rencontre sur son chemin.

La leur des incendies éclairait toute la ville de ses reflets sanglants. — A cette vue, qui leur annonce une défaite, l'exaspération des gens d'armes du clergé ne connaît plus de frein. — Ils se précipitent contre les remparts de St-Sébastien et de St-Marcel que gardaient les citoyens, et tentent de les escalader en proférant d'épouvantables menaces. Leurs efforts sont impuissants, ils sont repoussés avec perte, et leur rage ne trouve à s'assouvir que sur les malheureux paysans des hameaux voisins, dont ils égorgent les troupeaux et qu'ils emmènent prisonniers, après avoir livré aux flammes les cabanes et les moissons.

Terrible effet de la guerre civile. — Lyon, la cité commerçante et paisible, livrée à toutes les horreurs des combats, assiste à la destruction de ses propres richesses. — Deux partis acharnés, également avidés de vengeance, se disputent la victoire vers laquelle ils marchent par une route de sang. — La dévastation, le meurtre, l'incendie, marquent

plus l'exemple de coalitions légales qui, amenant celle des ouvriers, deviennent une calamité publique.

Les soussignés ne prétendent pas dire que le tableau qu'ils viennent de tracer s'applique à la majeure partie des fabricants; telle n'est pas leur pensée: ils croient au contraire qu'il n'y a encore que quelques brebis galeuses, leurs efforts tendront à empêcher la contagion de gagner le troupeau.

#### RÈGLEMENT.

I. — Il est formé, parmi tous les ouvriers qui veulent bien y prendre part, un comité d'enquête chargé de transmettre à la reconnaissance publique les noms des chefs d'industrie qui, en France, se sont signalés ou se signaleraient par une conduite exemplaire sous tous les rapports.

Ce comité, déjà nommé pour cette année, recevra des ouvriers tous les renseignements, avis, etc., destinés à les guider dans ces choix difficiles.

II. — Il publiera chaque année un compte-rendu de ses enquêtes.

Mention honorable y sera faite:

1° Des maîtres, fabricants, manufacturiers, entrepreneurs, etc., dont la vie privée sera exempte de reproches (sixième classe de mentions);

2° De ceux qui auront veillé avec sollicitude sur la santé de leurs ouvriers, et qui n'auront pas craint de faire quelques dépenses improductives pour assainir leurs ateliers (cinquième classe);

3° De ceux dont les ateliers seront régis, pour la discipline intérieure, par un règlement émanant des ouvriers eux-mêmes (quatrième classe);

4° De ceux qui n'auront jamais eu de procès avec leurs ouvriers (troisième classe);

5° De ceux qui n'auront pas voulu diminuer les salaires, malgré les exemples, les encouragements, les menaces même de leurs confrères coalisés (deuxième classe);

6° De ceux qui, sans rien toucher au salaire actuel, feront participer les ouvriers, dans quelque minime proportion que ce soit, à leurs bénéfices nets (première classe).

Les ouvriers fondateurs de la présente institution pourront ajouter à ces catégories toutes celles qui n'ont pu être prévues dans ce premier travail.

Les mentions ne pourront être faites qu'accompagnées de l'attestation de la moitié au moins des ouvriers travaillant chez le fabricant désigné. (Suivent les signatures.)

Paris, ce 1<sup>er</sup> mai 1846.

### Conseil des Prud'hommes.

Présidence de M. BERTRAND.

AUDIENCE DU 6 MAI.

Dans l'audience du 29 avril, la cause entre Coste Morel et Perret Drivet, qui fut renvoyée par-devant arbitres sur le consentement des parties nonobstant l'incompétence du Conseil, vient d'être tranchée conformément à la loi, c'est-à-dire, que le privilège d'une inscription sur le livret d'un chef d'atelier ne peut s'exercer que jusqu'à 500 fr. On se souvient que dans la cause Perret, Drivet voulait maintenir l'inscription de 800 fr. avant celle de 200 fr. demandée par Coste Morel, ces derniers ont pu s'inscrire conformément à la loi.

Las fait comparaître Mme Grillet, pour lui demander l'exécution d'une convention verbale pour l'apprentissage de sa demoiselle qui est sortie de son atelier sans avoir achevé son temps. Mme Grillet demande la résiliation, se fondant sur les conseils que Las donne à son apprentie pour la détourner de l'obéissance qu'elle doit à sa mère. Las demande que l'on fasse une enquête.

Le Conseil prononce que ladite enquête sera faite par deux Prud'hommes, chefs d'ateliers.

— La demoiselle Coignet demande la résiliation de l'acte d'apprentissage de sa sœur, se fondant sur une maladie grave qui l'empêcherait de continuer l'état, et pour ce motif elle pense être affranchie de toute indemnité, quoique l'apprentissage n'ait encore que 8 mois d'exécution.

Le Conseil, considérant que la maladie qui empêche de continuer l'état peut donner lieu à modifier l'acte d'apprentissage, mais que ce motif n'est pas suffisant pour annuler l'indemnité, résilie les conventions et condamne la demoiselle Coignet à donner au chef d'atelier Dubois, la somme de 100 fr. pour toute indemnité.

### Industrie Lyonnaise.

BASCULE DE TENSION BATTANT ET RÉGULATEUR DE M. ESPRIT, RUE DORÉE, N. 2.

Il n'est pas hors de propos, aujourd'hui que nous avons sous les yeux les produits des fabriques rivales de la nôtre, qui nous dénoncent jusqu'à quel point est arrivée l'habileté des ouvriers tisseurs étrangers, d'entretenir les chefs d'ateliers sur les perfectionnements que nous voyons naître chaque jour, et dont un grand nombre sont bien vite tombés dans l'oubli; non pas que la plupart de ces perfectionnements soient insignifiants ou peu susceptibles de se généraliser, mais uniquement parce que la propagation souvent rencontre comme obstacle l'indifférence d'abord, puis l'incertitude sur la réalisation des résultats que l'inventeur du perfectionnement promet. C'est un devoir pour la presse industrielle, et c'est là une des spécialités de notre feuille, de publier toutes les inventions que l'on nous appelle à examiner, et qui intéressent la fabrique; mais notre publication serait incomplète si nous n'y ajoutions pas notre opinion consciencieuse, indépendante et s'éclairant d'une longue expérience.

Deux des points principaux à observer dans la fabrication d'une étoffe, ce sont la régularité de tension de la chaîne et celle de la réduction de la trame, c'est particulièrement dans l'article uni ou glacé où l'observation doit être plus rigoureuse; car les conditions de perfection de ce genre d'étoffe sont une uniformité d'aspect absolue.

Déjà divers chefs d'ateliers ont pratiqué quelques efforts pour améliorer les appareils de la fabrication. Des succès ont été obtenus, mais il reste encore bien à faire; c'est avec une vive satisfaction que nous voyons apparaître successivement de nouveaux perfectionnements, qui sont des éléments de plus ajoutés à ceux qui peuvent permettre à la fabrique lyonnaise de soutenir la lutte avec avantage.

Aujourd'hui nous avons à signaler la bascule de tension de M. Esprit, nous battant à ressort, ainsi que son régulateur. La bascule dont l'action a lieu par un levier circulaire, c'est-à-dire, par une poulie de 30 centimètres environ de diamètre, laquelle contient à son centre un manchon d'un diamètre de deux tiers moindre que celui énoncé; le jeu de cette bascule par le fait même de sa construction, est excessivement régulier par la disposition du contrepoids d'équilibre, l'échappement du rouleau n'a plus de soubresaut; il suit dans une proportion rigoureuse, l'enroulement de l'étoffe. Cette bascule a l'avantage d'être simple, elle ne gêne en aucune façon, si l'on est obligé de se servir de trois ou quatre rouleaux; elle possède un autre mérite important, c'est qu'elle est bon marché.

Le battant à ressort est très simple aussi, son action est très-régulière, il est difficile avec son emploi d'avoir à l'étoffe ce que l'on appelle des coups noirs.

Quant au régulateur qui est d'une construction très con-

venable pour ne point embarrasser le métier, il a un avantage considérable selon nous, c'est de pouvoir régler la réduction de la trame dans une largeur donnée presque à un coup, ce qui est bien loin d'exister avec les régulateurs actuels les plus usités qui ne sont tout simplement que des enrouleurs; l'on peut se faire une idée de l'extrême division que l'on obtient avec le régulateur de M. Esprit, par cette seule explication. Avec un rouleau d'un diamètre de plus ordinaire, on peut réduire de 5 à 600 coups de trame au pouce, ce nombre se divise encore par 8<sup>me</sup>, de sorte que l'on a pour dividende le chiffre de 4 à 5.000 décochements; les régulateurs à roues de rechange sont bien loin d'être aussi précis. Cette division par 8<sup>me</sup> de dents est obtenue par une roue supplémentaire qui ne complique nullement le mécanisme, qui reste aussi simple que celui des régulateurs les plus en usage.

Le sieur Esprit, par l'ensemble de ces trois améliorations rend un véritable service à l'industrie qui lui est déjà redevable de quelques inventions qui ont été pour son auteur, l'objet des distinctions de l'Académie des sciences de Lyon. (Voir aux Annonces.)

Les sieurs Déronzière et Coulet viennent d'ajouter à leurs bascules de nouveaux perfectionnements qui en facilitent l'application dans tous les articles. Nous en donnerons quelques détails dans un prochain numéro. (Voir aux annonces.)

— Les Cerceaux en fer du sieur Pellegrin sont arrivés, par les investigations de ce chef d'atelier, à un perfectionnement qui ne laisse rien à désirer; cependant, comme il arrive souvent dans les inventions, même les moins importantes, la contrefaçon ne tarde pas à se produire; comme le sieur Pellegrin ne peut exercer aucune action directe vis-à-vis les contrefauteurs, il se recommande aux chefs d'atelier par les soins qu'il met à poser lui-même ses cerceaux, la modicité de ses prix et la supériorité réelle de ses cerceaux, ce dont les chefs d'ateliers peuvent se convaincre en visitant son atelier et les dépôts indiqués aux annonces. (Voir aux annonces.)

### COMMUNICATIONS.

Lyon, le 1<sup>er</sup> mai 1846.

Le Président de la Chambre de Commerce de Lyon à Monsieur le Rédacteur de l'ECHO DE L'INDUSTRIE.

Monsieur le Rédacteur,

J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien rendre public par la voie de votre journal, le redressement d'une erreur qui a été commise dans la rédaction des étiquettes de quelques articles qui figurent à l'exposition des soieries étrangères, faite par les soins de la chambre de Commerce, dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville.

La série de velours de la fabrique de Vierzen (Prusse rhénane), exposés sous les nos 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134 et 135 portait des cotes de prix basées sur la supposition indiquée dans les factures, était celle de 116 centimètres, qui est celle qu'emploient généralement les fabriques de soieries d'Allemagne; mais, par l'effet d'une exception qui vient seulement d'être vérifiée, les velours de la fabrique de Vierzen sont mesurés à l'aune de brabant, qui n'est que de 71 centimètres; de là, une différence essentielle, dont la rectification a été immédiatement opérée au moyen du remplacement des premières étiquettes par de nouvelles, dont le contenu a été mis en concordance exacte avec le véritable aunage des articles en question.

Agréer, Monsieur le rédacteur, l'assurance de ma considération distinguée.

BROSSET aîné.

les progrès des combattants, et ceux qui devaient s'entraider, se défendre, ne rêvent que pillages, ruines et désolations.

Au milieu de cet affreux désordre, un seul cri s'éleva parmi les citoyens: « A la citadelle St-Just! » Par un consentement unanime, tous, femmes, enfants, vieillards, s'empressent de porter sur la montagne tout ce que l'on juge propre à renverser les murailles. — Mais les crénaux étaient élevés, les fortifications puissantes; les portes, de fer massif, résistaient à tous les genres de destruction. — Les révoltés manquaient de hautes machines pour un siège régulier. — Ils se découragèrent de leurs infructueux efforts, et se retirèrent pour prendre quelque repos.

Cette alternance de combats et de calme est le caractère distinctif de ces sortes d'engagements où figure la multitude: le peuple, excité par la colère, se précipite vers la vengeance; bientôt ensuite, fatigué, inquiet, il sent le besoin de revenir à son foyer rassuré ceux qui lui sont chers, ranimer son énergie, puiser dans le repos de nouvelles forces. — Le soldat, que rien n'attache au sol, dont les affections sont lointaines, n'a point de pareils desirs, ou ne peut les satisfaire. — Telle est, selon nous, une des causes puissantes de ces longues tentatives des révolutions avortées sans cesse et sans cesse renaissantes. — Quand l'empire gronde, le calme peut renaître instantanément; mais ce calme n'est pas l'ordre, et bientôt de nouvelles causes soulèvent de nouveaux combattants.

Cette réflexion n'est point inutile, elle va trouver son application dans les événements qui vont suivre; elle nous expliquera ces secousses soudaines, ces avantages étonnants, ces défaites inattendues, et surtout le peu de résultat de ces longs débats, qui, après s'être signalés par les plus effrayantes cruautés, après avoir montré dans les assaillants une férocité aveugle, les retrouvent, au bout de peu de temps, toujours prêts à accepter la paix, à conclure des traités mensongers, offerts en leurre à la bonne foi populaire. Reprenons le récit des épouvantables scènes qui devaient marquer le premier pas de l'ère de notre liberté.

Le lendemain samedi, l'armée des assiégeants se reforme; divisée en trois corps, elle attaque de trois côtés à la fois les tours du cloître; les assiégés, qui savaient bien qu'ils n'avaient nul quartier à espérer, se défendaient avec courage. — Le combat fut long et opiniâtre, les pertes nombreuses de part et d'autre. — On se disputa le terrain avec un acharnement sans égal. — C'était dans le mois de juillet, la chaleur était suffoquante, la poussière, la pesanteur des armures, diminuaient l'ardeur des combattants. — Les bourgeois abandonnèrent l'attaque et se retirèrent jusqu'au jeudi suivant. Ce jour-là, leurs efforts n'eurent pas plus de succès, et il fallut songer à d'autres procédés pour réduire cette imprenable

citadelle.

Les conseillers ordonnèrent alors la construction d'une quantité considérable de gabions, de mantelets, de béliers et autres machines de guerre; puis ils firent rassembler de l'huile, de la poix, du goudron, de la paille et toutes sortes de combustibles. — Ces préparatifs se terminaient avec une vigueur sans exemple. Stimulés par leurs desirs de vengeance, le bourgeois sentaient encore s'accroître leur haine en voyant, du haut de Fourvières, leurs maisons de campagne fumantes, leurs récoltes dispersées et tous les ravages des troupes cléricales. Les paysans échappés aux massacres venaient chaque jour grossir leur rang; mais lorsque les citoyens eurent entendu le récit de toutes les horreurs commises sur leurs parents, sur leurs amis qui avaient été rencontrés dispersés dans la campagne, leur fureur se changea en frénésie. Par un de ces changements rapides, si communs dans les émotions populaires, une même idée s'empara de tous les cerveaux, un même cri de vengeance s'échappa de toutes les bouches: ils abandonnèrent le siège de St-Just, trop lent au gré de leur colère, et jurèrent d'exercer sur les vassaux de l'Eglise les mêmes représailles: — « mort pour mort! ruine pour ruine! »

Après cet affreux serment, leur troupe déboucha par la porte de Trion, se répand dans la vallée de Champ-Vert, et fond sur le village d'Écully, qui faisait partie des dépendances du chapitre.

C'était la veille de saint André. A la vue de cette horde de furieux, les habitants du village s'enfuirent, se réfugièrent en toute hâte dans l'église, qu'ils jugèrent être un asile inviolable; leur curé se trouve au milieu d'eux. Pour en imposer aux rebelles, il commence le service divin de la messe, et le peuple, prosterné, demande au ciel de conjurer l'orage qui le menace. — Vain espoir! les Lyonnais ne se donnent point la peine d'enfoncer les portes, ils ramassent des gerbes qu'ils entassent autour des murailles, et ils y mettent le feu; la flamme s'élève, mille cris de douleur et d'effroi répondent à ses crépitements. — La toiture, enflammée, s'écroule enfin avec les murs, ensevelissant, sous ses débris fumants, hommes, femmes, enfants, prêtres et vassaux. — Cet acte d'épouvantable barbarie n'assouvait point la fureur des rebelles; ils courent, semant partout le deuil et la mort sur leurs pas, et les plus effrayants attentats marquent de tous côtés leur passage.

C'est ainsi qu'ils descendent au bas des roches d'Écully, tandis qu'une partie d'entre eux suit les contours de la colline du Mont-d'Or; d'autres remontent la rive droite de la Saône, et, rencontrant Couzon, petite ville dévouée aux intérêts du chapitre, jurent sa destruction, et menacent de passer ses habitants au fil de l'épée. Ceux-ci, épouvantés,

s'enfuirent et se cachent sur la montagne dans les lieux les plus escarpés. Les rebelles ravagent tout le pays.

Pendant que ces scènes affreuses se passaient dans nos environs, quelques citoyens plus prudents, mais en trop petit nombre, continuaient la garde autour de la forteresse, d'autres achevaient les préparatifs de l'assaut. Tout était prêt, Humbert de la Tour avait amené des troupes fraîches et aguerries, ceux qui arrivaient des campagnes s'étaient joints à lui, et bientôt, suivis de tout ce qui était en état de porter les armes, ils s'avancèrent tous ensemble par le Gourguillon, culbutaient les premiers postes, quand une résistance inattendue les arrêta au pied des murailles de St-Just. Les donjons du cloître, ses tours, ses créneaux, ses machicoulis étaient garnis d'hommes d'armes, hérissés de piques et de lances. Les chanoines, habiles à profiter des fautes de leurs adversaires, avaient rassemblé une armée nombreuse; tandis que les révoltés perdaient leur temps en déprédations stériles, en courses inutiles, ils avaient envoyé de toutes parts des émissaires. — Des gens d'armes dissimulés, cachés dans des bateaux, avaient descendu la rivière et avaient été introduits secrètement par les sentiers détournés, qui, de la porte de St-Georges, montaient sur la colline.

Vainement les bourgeois appellent sur le champ de bataille ces nouveaux ennemis, vainement ils brûlent sous leurs yeux l'hôpital des religieux de St-Trénee et les maisons voisines, les vassaux de l'Eglise, à l'abri derrière les fortifications, laissent les citoyens se fatiguer en vaines provocations. Cette conduite était un adroit calcul des chanoines; ceux-ci, en effet, savaient bien qu'ils n'avaient pas à craindre un blocus rigoureux de bourgeois que les nécessités de leur négoce réclamaient, et qui, une fois leur moment d'impétuosité passé, se laisseraient des moindres obstacles et rentreraient eux-mêmes dans l'ordre. — Cette prévision se réalisa. — Les Lyonnais n'espérant point vaincre une défense si formidable, se retirèrent dans leurs foyers au bout de peu de temps.

Les commissaires royaux arrivèrent à ce même moment dans Lyon. Ils eurent peu de peine à faire cesser des hostilités dont chacun des partis était las. Le gouvernement du chapitre fut suspendu jusqu'à l'élection d'un nouvel archevêque, et les bourgeois profitèrent de cet instant de liberté pour organiser l'administration de leur commune naissante, et rétablir l'ordre dans leurs affaires. — Les notables, qui étaient avant au nombre de cinquante, furent réduits à douze, et lorsque Philippe III rapporta en France les os de son père mort en Afrique, les Lyonnais lui firent une réception magnifique, pour montrer toute leur reconnaissance au roi qui leur avait si efficacement accordé sa protection.

## CONSEIL MUNICIPAL DE LA CROIX-ROUSSE.

Sous la convocation et la présidence de M. CLAPISSON, adjoint, remplissant par délégation les fonctions de Maire.

Séance du 2 Mai 1846.

Sont présents : MM. Clapisson, Blanchard, adjoints, le premier remplissant les fonctions de Maire; Montanier, Bouniols, Hoeffet, Couturier, Navier, Gigodot, Chappelle, Bousuge, Dufêtre, Collon (J.-J.), Martinon, Cabias, Cusin, Simonnet et Rejanin.

Le Conseil étant composé de 25 membres en exercice; les autres membres absents pour diverses causes.

La séance est ouverte.

M. le Président explique, que le Préfet lui ayant communiqué officiellement l'ouverture des Conseils municipaux, en session légale, pour la dizaine du 2 au 11 mai, il a cru devoir convoquer la première séance pour ce jour 2 courant. Il propose ensuite la nomination d'un secrétaire pour toute la session, conformément à la loi.

M. Rejanin ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages au scrutin secret, est élu secrétaire.

Il donne, en cette qualité, lecture du procès-verbal de la séance du 23 avril, lequel ne donne lieu à aucune observation.

M. le Président, apprenant que la Commission nommée pour examiner le budget du bureau de bienfaisance pour 1846, a terminé ses travaux, engage son rapporteur à donner connaissance du rapport.

M. Rejanin, alors, donne lecture d'un rapport concernant le budget du bureau de bienfaisance.

Au sujet du crédit accordé à la salle d'asile, M. Collon expose, qu'à raison des besoins d'une population qui s'accroît et s'étend tous les jours, il conviendrait, peut-être, de diviser en deux parties et dans deux quartiers différents, un établissement qui produit de si heureux résultats.

M. Rejanin, dit, à son tour, que quand il s'agira d'une nouvelle organisation de la salle d'asile, il proposera, soit une administration distincte et spéciale de ces établissements, soit son adjonction aux écoles publiques, comme cela existe dans beaucoup d'autres villes; quoiqu'il en soit, de le détacher définitivement du bureau de bienfaisance auquel il doit rester étranger.

De son côté, M. Bouniols rappelant les bienfaits produits par la création des crèches au sein des villes populeuses et manufacturières et demande qu'il en soit introduit dans nos salles d'asiles.

M. le Maire répond, alors, que ces diverses propositions seront consignées avec soin pour être utilisées en temps plus opportun.

M. Dufêtre demande que, dans l'intérêt des bonnes mœurs, les salles de danses publiques soient fermées et abolies dans la commune, hors le temps du carnaval et des fêtes baladoires. M. le Maire donne quelques explications qui paraissent satisfaire l'honorable membre et le Conseil.

Une discussion s'engage à propos de la fourniture des charbons aux indigents; un tableau présenté par le rapporteur estime à 3,500 fr. par année, la dépense de ce combustible pour les divers établissements publics de la commune; il ajoute qu'un grand nombre de familles peu aisées pourraient être ajoutées à celles qui reçoivent le chauffage, si le mode de l'adjudication et la qualité du charbon pouvaient être changés.

M. Bousuge propose de faire entrer l'administration dans l'association des teinturiers pour l'approvisionnement des charbons, afin que la commune jouisse des avantages qui sont attachés à cette entreprise.

Cette proposition accueillie unanimement est prise en considération par M. le Maire qui promet d'aviser.

Les conclusions du rapport sur le budget du bureau de bienfaisance mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

M. le Président donne ensuite communication d'une lettre du Préfet, annonçant que le gouvernement voulant coopérer aux bienfaits produits par la salle d'asile de la Croix-Rousse, lui alloue une somme de mille fr.

M. le Maire annonce que le bail de l'appartement occupé par M. Tholomé, professeur communal à St-Clair, étant bientôt expiré, il aurait dû, conformément au vœu exprimé par le Conseil, chercher au centre de la commune un appartement convenable à l'école laïque qui doit y être transférée.

Il lit, en effet, un bail passé avec M. Ravel, propriétaire, rue de Cuire, qui, moyennant 640 fr. par an, et pour le terme de 9 ans, cède à l'administration un appartement de 10 croisées dans ladite rue, se chargeant en outre des divisions propres à l'établissement pour lesquelles elles sont destinées.

Plusieurs observations sont faites à ce sujet, différents membres se plaignent surtout de l'élévation du prix, quelques-uns réclament une commission pour examiner l'état des lieux, s'assurer si on ne trouverait pas un autre appartement plus propice et surtout moins coûteux.

M. le Maire répond que cette école destinée à renfermer un grand nombre d'élèves ne saurait être exigüe, que de la parcimonie sur un pareil objet serait une faute.

M. Bouniols fait observer judicieusement, qu'il n'est pas besoin de nommer une commission pour l'examen de cet appartement, et si la forme et l'espace sont appropriés à l'usage, qu'il est naturel et de droit que le comité d'instruction se charge de cette mission puisqu'elle est de son ressort; il attendra son rapport, dit-il, avant d'approuver le bail présenté.

Le Conseil se rangeant à son avis approuve à l'unanimité.

M. le Maire demande alors l'approbation d'un autre bail, celui de l'école communale des filles, à St-Clair, passé avec M. Bouyrus, propriétaire, au prix de 290 fr. par an, pour un appartement au 3<sup>e</sup> étage, rue Lafayette, déjà occupé par la même école.

Le Conseil renvoie à l'examen du comité d'instruction.

Le traité pour le nettoyage qu'auai de Serin, passé avec le sieur Montagnon, avait été remarqué par le Conseil pour renfermer certaines clauses inadmissibles.

Une cession de terrain a été faite le 30 avril, pour l'élargissement de la rue de Cuire, par MM. Bousuge et Boutié.

M. le Maire donne lecture du rapport du voyer de la ville, et du traité d'expertise qui accorde 496 fr. 44 cent. sur 27 mètres 587 centimètres de terrain, à raison de 18 fr. le mètre, et en propose l'occupation.

M. le Maire présente une autre cession de terrain faite au même lieu et au même prix, par M. Rector Feuillat; sa mensuration est de 17 mètres 50 centimètres, à 18 fr., total 315 fr. il en propose aussi l'occupation suivant le rapport du voyer et en vertu du traité d'expertise.

Le Conseil adopte comme la précédente.

L'ordre du jour étant épuisé et l'heure avancée, la séance est levée.

## FAITS DIVERS.

Il est mort, dans le courant de l'année 1845, sept religieux du couvent dit de la Croix. Durant les quatre derniers mois, il en est mort six, plus une pensionnaire. Un aussi grand nombre de décès, dans une maison aussi peu nombreuse, doit faire ouvrir les yeux de l'autorité. Il est nécessaire, pour que les commentaires auxquels le public se livre aient une fin, que les causes de ces décès anormaux soient connues. On ne peut prétendre que les exercices de piété et les actes de mortification et de pénitence doivent être entièrement libres et justiciables seulement de la conscience de la personne qui s'y livre. Les excès de la vertu monastique ne peuvent plus être commis de nos jours, ils ne parviennent qu'à déconsidérer la vraie religion. On peut purifier ou dompter la nature sans la tuer. (L'Eduen.)

— On nous écrit de Varennes-sur-Allier, à la date du 25 avril :

« Un accident épouvantable vient de mettre en émoi toute notre population. La voiture des messageries générales, de Paris à Lyon, a versé au bas de la grande descente de Varennes. Plusieurs voyageurs ont été plus ou moins grièvement blessés : l'un d'eux a eu une épaule démise; un autre, jeune marinier nouvellement marié et qui allait rejoindre sa femme, a reçu deux blessures assez graves dans le côté; un troisième a reçu une forte contusion à l'œil et a eu l'oreille partagée en deux; enfin le postillon et le conducteur ont été assez maltraités. On ne saurait trop louer la conduite du conducteur, qui, ayant la figure tout en sang, n'a consenti à se laisser panser lui-même que lorsque tout les blessés ont eu reçu les premiers secours et que sa voiture a été relevée. » (La Province.)

— Sept démons. Un jeune villageois du département du Nord, atteint depuis longtemps d'hypocondrie, et auquel d'officieux amis avaient fait croire qu'il était ensorcelé, alla consulter un médecin. « J'ai sept démons dans le corps, lui dit-il. — Sept, pas plus? — Non, seulement sept. » Le médecin, s'apercevant de l'état mental du malade, lui promit de le guérir en sept jours et de chasser chaque matin un démon de son corps à 20 fr. pièce. Il consent, et le médecin, le faisant approcher d'une machine que ce pauvre homme ne connaissait point, lui donne une forte commotion électrique; le malade pousse un cri, le médecin dit froidement : « Un de parti. » Le jour suivant, même opération, même cri, même propos, et jusqu'à la fin; après quoi, l'ensorcelé se déclara guéri, paya le prix convenu, qui fut distribué aux pauvres, et s'en retourna content au logis. (L'Impartial de Besançon.)

— Il y a quelques jours, un inconnu s'étant présenté chez le sieur Sapin, marchand quincaillier à Villefranche, lui demanda des flottes de fil à acheter au nom d'un tailleur d'habits d'Anse. Le sieur Sapin, qui connaissait parfaitement ce tailleur, n'hésita pas à remettre la marchandise avec facture.

Enhardi par ce succès, notre homme se présenta aussi successivement auprès des sieurs Lamure et Loup, marchands corroyeurs, comme chargé de prendre chez eux de la marchandise pour un cordonnier d'Anse; cette marchandise lui fut également livrée avec facture.

Cependant le sieur Lamure ayant vu le prétendu commissionnaire sortir de chez le sieur Loup et prendre une direction opposée à celle d'Anse, conçu des soupçons, le suivit et l'atteignit dans le haut de la ville, où il lui fit restituer quatre tabliers en peau et autres menues fournitures dont il était encore porteur.

Cet individu fut mis de suite en arrestation. (Journal de Villefranche.)

— Un accident est arrivé, le mercredi 12 avril, sur le chemin de fer d'Alais à Nîmes. Le convoi, parti d'Alais à huit heures du matin, était arrêté vers les neuf heures à la station de Nozières, pour y déposer et y prendre quelques voyageurs. Un jeune employé, le nommé Eugène Cure, graisseur, âgé seulement de quatorze ans, avait profité de ce moment de halte pour graisser les roues de la locomotive. Il eut l'imprudence d'attendre que le convoi fût déjà en marche pour remonter sur la machine, et un faux mouvement l'ayant fait tomber, cinq wagons sont passés sur sa jambe et l'ont horriblement broyé. Transporté à Nîmes, le blessé a été immédiatement confié aux soins de M. le docteur Brouzet, qui a jugé l'amputation nécessaire et l'a opérée sur-le-champ. L'opération a parfaitement réussi, et, bien que l'état du blessé soit des plus dangereux, on espère encore lui sauver la vie. Le même jour, un autre ouvrier a été heurté par une locomotive et renversé par la violence du choc. Heureusement qu'un hasard miraculeux l'a fait tomber au milieu de la voie, parallèlement aux rails, et le train a passé sur lui sans lui faire aucun mal; mais la frayeur du pauvre ouvrier a été si grande que, pendant vingt-quatre heures, il est resté dans un état de démence complète.

— On assure que plusieurs grâces vont être accordées à plusieurs condamnés célèbres, à l'occasion du 1<sup>er</sup> mai. Dans le nombre se trouve Mme Lafarge, dont la peine serait commuée en celle de 10 années de détention, qui se confondraient avec celles qu'elle a déjà subies. (Courrier de St-Etienne.)

## CAISSE D'ÉPARGNE.

Dimanche 3 mai la Caisse d'épargne de la Croix-Rousse, reçu 3,278 fr. de 23 déposants; elle a remboursé 2,110 fr. à 7 déposants. Un nouveau livret a été délivré.

## ANNONCES.

**Déronzière, Chef d'atelier, et Coulet, Tourneur Mécanicien,**

Fabricants de **BASCULES CONTRE - RÉGULATEURS** pour la tension de la chaîne, rue du Chapeau-Rouge, n. 4, à la Croix-Rousse.

## HISTOIRE DE LYON

Et des anciennes provinces,

**DU LYONNAIS, DU FOREZ ET DU BEAUJOLAIS,**

Depuis l'origine de Lyon jusqu'à nos jours,

2<sup>e</sup> ÉDITION,

Par Eug. FABVIER.

ÉDITION POPULAIRE.

ON SOUSCRIT chez tous les libraires et au bureau du journal.

Place des Petits-Pères, n. 15, au 3<sup>e</sup>, à Lyon.

## SAGNON,

Marchand de soie de Nîmes, fil et coton première qualité, et fabricant de remises en tout genre.

Le sieur Sagnon est inventeur d'un métier à fabriquer les Lisses et les Mailles se séparant toutes les unes des autres à la cristelle, ce qui fait que l'on peut les élargir et les rétrécir facilement sans déranger la coulisse; il se charge aussi de la confection des remises à l'ancien système.

Ses cotons sont supérieurs aux autres.

PRIX DE LA PORTÉE EN COTON SUPÉRIEUR :

Hauteur, 18 pouces : 35 cent.

SOIE. Hauteur, 18 p., 75 cent. et au-dessus, avec 5 p. 100 d'escompte.

## AVIS

A MM. les Fabricants et Chefs d'atelier.

Nouveau système de Battans-Régulateurs à ressort flexible, pour régulariser le battage, et pour toutes sortes de réductions. Système breveté et perfectionné par le sieur ESPRIT. On peut le voir fonctionner chez le sieur MOSNIER (André), côte St-Sebastien, 21, ainsi qu'un nouveau Régulateur-Compensateur et une Bascule circulaire, moyen infaillible pour la tension régulière de la chaîne.

Le sieur GONNET, rue du Mail, 39, breveté,

Sans garantie du gouvernement.

Prévient les chefs d'ateliers, qu'il vient de diminuer le prix de ses broches pour le pliage des cartons dits à l'autrichienne.

Pour les mécaniques en 1000, n. 15. . . . . 4 fr.

id. id. en 750. . . . . 2

Id. id. 400 et 600. . . . . 2 f. 50 c.

A VENDRE.

Un pliage anglais. S'adresser au bureau du journal.

## MAGASIN DE PAPIERS PEINTS

POUR TAPISSERIE,

Grande-Place de la Croix-Rousse, n. 22.

Gros et Détail. — Vraie confection lyonnaise.

## SARALE Fils Jeune.

PRIX-FIXE AU COMPTANT.

Grand Atelier de Chaussure pour dames et pour hommes, Rue Raisin, 26, au 2<sup>e</sup>, à Lyon.

Bottines lasting noir, en soulier . . . . .	6 f. 50 c.
Bottines id. id. en escarpin fort . . . . .	6 50
Bottines id. id. claquées vernis . . . . .	7 50
Bottines dites peau de diable de toutes couleurs, claquées vernis tout autour. . . . .	5 50
Bottines id. avec un bout en vernis . . . . .	5 25
Bottines id. en chaussons, avec un bout en vernis . . . . .	4 75
Souliers à la russe, lasting noir, claq. chèvre, en soulier fort. . . . .	5 50
Souliers id. en peau de chèvre, en soulier fort. . . . .	5 »
Souliers lacés, en peau de diable, claqués vernis tout autour. . . . .	4 »
Souliers découverts, en chèvre, en soulier . . . . .	4 50
Socques en cuir, à bout . . . . .	5 50
Socques en cuir, à claque. . . . .	6 »
Spécialité Socques en Caoutchouc . . . . .	6 50
Bottes fortes, 18 fr. — Bottes fines, 18 fr. — Remontage, 13 fr.	
Chaussures d'enfants et grandes. — Confection de toute chaussure de fantaisie à juste prix.	

NOTA. Le Consommateur concevra facilement que travaillant au comptant, à peu de frais et à l'abri des non-valeurs, je peux donner la Marchandise aux prix ci-dessus désignés et sans préjudice au travail.

Le gérant, BRUNET.